



DECLARATION DE PRESSE

Protéger les droits de l'homme des détenus étrangers à l'intérieur du pays dans les établissements pénitentiaires multiethniques

Le rapport international sur l'évaluation des besoins de formation du personnel pénitentiaire - qui vient d'être publié par le projet financé par l'UE, B-COMPETENT - met en évidence les faiblesses, les bonnes pratiques et les besoins de formation du personnel pénitentiaire civil dans six pays.

Décembre 2020 – La recherche scientifique internationale, menée par l'Université de Barcelone - OSPDH, résulte de rapports nationaux et d'enquêtes menées par des organisations partenaires en Albanie, France, Grèce, Italie, Monténégro et Espagne, menées de février à octobre 2020, dans le cadre du projet de l'UE, «B-COMPETENT. Amélioration des compétences du personnel pénitentiaire en Europe». Malgré les défis auxquels sont confrontés les chercheurs en raison de la situation du COVID-19, B-COMPETENT a réussi à atteindre l'objectif d'une évaluation complète des besoins de formation et des lacunes du personnel pénitentiaire dans ces six pays.

Albanie - Le rapport sur l'Albanie souligne les principaux besoins de formation tels que: i) le nombre limité de personnel civil et de traducteurs; ii) La formation continue est principalement destinée au personnel de sécurité pénitentiaire, tandis que la formation du personnel civil n'est pas une pratique structurée. Un fonds dédié aux traducteurs devrait être mis à disposition afin d'assurer le soutien aux détenus étrangers. Les formateurs sont des professionnels, mais les programmes de formation ne sont pas mis à jour régulièrement, ce qui entraîne un chevauchement des contenus de la formation et du programme.

ALBANIE: FOCUS PAYS

L'administration pénitentiaire doit disposer de ressources financières suffisantes pour améliorer les conditions de vie, les activités sociales, ainsi que la formation la plus efficace et la plus spécifique répondant à la situation et aux besoins spécifiques des détenus étrangers.

France - Le manque général de formation adéquate montre que la formation du personnel sur la question des détenus étrangers est médiocre. L'administration pénitentiaire en France est assistée par une organisation telle que La Cimade, qui fournit de l'assistance et conseil aux détenus étrangers. **La pratique de formation de ces personnels n'offre pas un accès durable aux détenus étrangers.**

METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour la rédaction des rapports nationaux repose sur: 1) l'analyse des programmes de formation existants; 2) des sondages en ligne et hors ligne auprès des autorités pénitentiaires, des directeurs de prison, du personnel pénitentiaire et du personnel civil des prisons de première ligne; 3) groupes de discussion.

Mise en place de 9 groupes de discussion et distribution de plus de 500 questionnaires

PAS SUIVANTS:

- Conception et mise en œuvre d'un cours e-learning;
- Brochures multilingues destinées au personnel pénitentiaire civil;
- Production de vidéos animées avec des scénarios de cas et des situations pratiques;
- Organisation de 6 ateliers de formation transfrontaliers pour les formateurs en Italie, Albanie, Espagne, Monténégro, Grèce et France.

PARTENAIRES:



GRECE: FOCUS PAYS

Ce rapport souligne la nécessité d'élaborer des politiques de recrutement du personnel et de réorganiser la formation initiale et continue des agents pénitentiaires. Il s'avère nécessaire de préparer des programmes de formation structurés, des cours, des programmes et des manuels de formation.

Grèce -Le personnel administratif des prisons, y compris le personnel civil, possède des diplômes universitaires ou secondaires, et sont nommés sans aucune formation préalable sur le système pénitentiaire, son administration, l'organisation sociale des prisons, le rôle professionnel du personnel des prisons, l'éthique, etc. La durée de la formation a été continuellement réduite en raison du manque de ressources, alors que certains

employés n'ont suivi aucune formation, l'école de formation n'étant pas une structure permanente.

Italie – Les formations sont davantage organisées pour la police pénitentiaire, en raison du plus grand nombre d'agents de sécurité par rapport aux fonctionnaires. Les formations comprennent des notions sur les droits fondamentaux des détenus et les meilleures pratiques dans la vie quotidienne en prison, mais les connaissances et compétences multiculturelles ne sont pas correctement traitées.

Monténégro - Des cours de formation non obligatoires, ainsi que des lacunes dans leur offre sont tout à fait évidents au Monténégro où à travers les sondages les lacunes suivantes ont été relevées: i) le personnel pénitentiaire ne suit pas de formation avant de prendre ses fonctions; ii) il n'y a pas de personnel dédié au travail avec les détenus étrangers; iii) manque de formation sur les droits des détenus étrangers, sur la diversité culturelle et leurs besoins particuliers.

ITALIE: FOCUS PAYS

" Le «péché» de l'administration pénitentiaire italienne est la disproportion entre les unités du personnel pénitentiaire et le nombre total de détenus " et le respect des dispositions de la Rec. 1999 (22) du Conseil de l'Europe, relatives à la surpopulation et l'augmentation de la population dans les prisons.

Espagne - Depuis 2002, les services pénitentiaires de Catalogne ont connu des améliorations structurelles, organisationnelles et socio-éducatives pour répondre aux besoins des PNE. Le CEJFE propose une formation en ligne sur les questions de migration ciblant les unités de gestion des prisons, mais le cours ne traite que des questions juridiques. En 2020, parmi les formations proposées, il n'y avait aucun sujet lié au traitement des détenus étrangers.

ESPAGNE: FOCUS PAYS

L'administration catalane a mis en place les services d'orientation et d'accueil, dont le principal objectif était de faciliter la communication entre les détenus étrangers et le personnel pénitentiaire grâce à des services d'interprétation et de traduction pour les PNE (Prisonniers de Nationalité Étrangère).

RECOMMANDATIONS CLES

1. Offrir des cours de langue aux détenus étrangers leur permettant de communiquer plus efficacement avec le personnel pénitentiaire.
2. Une approche appropriée concernant les possibilités d'interprétation et de traduction pour les détenus étrangers.
3. Formation du personnel pénitentiaire ayant des compétences spéciales pour travailler correctement avec les détenus étrangers (dans chaque prison, un bureau central devrait être installé pour traiter les besoins et problèmes particuliers des détenus et résoudre les conflits).
4. Munir le personnel pénitentiaire de compétences et aptitudes appropriées en ce qui concerne:
 - a) les normes et réglementations internationales et nationales relatives aux droits et besoins spéciaux des détenus étrangers ;
 - (b) des mécanismes pour tenir compte du contexte social et culturel reconnu des détenus étrangers.

Vous pouvez consulter tout le rapport au:

www.bcompetent.eu

Suivez B-ComPetent sur les pages officielles de:



POUR NOUS CONTACTER:
info@bcompetent.eu